

Nîmes, le 5 décembre 2018

L'inspecteur d'académie,  
directeur académique des services  
de l'éducation nationale du Gard

à

Mesdames et messieurs  
les personnels enseignants du premier degré

s/c de mesdames et messieurs  
les inspecteurs de l'éducation nationale

DRH  
Affaire suivie par  
Françoise BRISSAC  
Téléphone  
04 66 62 86 15  
Télécopie  
04 66 67 57 41  
Courriel  
francoise.brissac  
@ac-montpellier.fr

DSDEN du Gard  
58, rue Rouget de Lisle  
30031 NIMES cedex 1

Objet : Mouvement départemental des enseignants du premier degré. Rentrée 2019.  
Appel à candidature pour les postes soumis à entretien.  
PJ : 3 Annexes.

La grande majorité des postes proposés au mouvement est attribuée au barème. Cependant, pour certains types de postes et afin d'améliorer l'adéquation entre le profil de l'enseignant et la nature de l'enseignement à prodiguer aux élèves, il peut être fait recours à une commission de sélection. Les affectations seront prononcées à l'issue de la CAPD relative au mouvement 2019.

Ces postes sont de deux types :

- les postes à exigence particulière (PEP) : l'objectif de la commission est de créer un vivier d'enseignants admis à y postuler. L'inscription dans ce vivier est valable 3 années ; lors du mouvement les candidats du vivier demandant un même poste sont départagés au barème.
- les postes à profil (PAP) : l'objectif de la commission est de déterminer pour chaque poste et par ordre de priorité les enseignants pouvant y être affectés. Ils donnent lieu à des affectations hors barème.

La présente circulaire a pour objectif de vous présenter les fonctions qui font l'objet d'un appel à candidature, la procédure à suivre, les conditions de nomination sur ces postes et le calendrier.

#### 1. Postes à exigence particulière (PEP avec entretien)

Ces postes nécessitent la vérification préalable auprès du candidat soit de la détention de titres ou diplômes, soit de la maîtrise d'une compétence particulière. Lors du mouvement le départage des candidats retenus sera fait au barème.

Ces postes relèvent de deux catégories.

### 1.1 Postes justifiant d'un pré-requis

- ULIS TSA (CAPA-SH option D exigé ou CAPPEI) ;
- Conseiller pédagogique de circonscription (CAFIPMF exigé) sauf conseillers pédagogiques à vocation départementale, Arts, Sciences et TICE qui relèvent de la catégorie PAP ;
- Enseignant référent chargé de la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH toutes options ou CAPPEI).

### 1.2 Postes nécessitant une compétence particulière

- CP et CE1 dédoublé;
- Scolarisation des enfants de moins de trois ans ;
- UPE2A ;
- Coordonnateur AESH ;

### Procédure

Les candidats projetant de solliciter une affectation sur ces postes :

- constituent obligatoirement un dossier à partir de la fiche de candidature correspondante (annexe 1 pour les PEP autres que les postes dédoublés et annexe 3 pour les postes dédoublés) accompagnée d'une lettre de motivation et d'un CV ;
- transmettent ce dossier par la voie hiérarchique à la DRH par mail (corinne.serviere@ac-montpellier.fr) pour le 16 janvier 2019, délai de rigueur ;

Les candidats seront convoqués devant la commission départementale via leur adresse mail professionnelle. Les entretiens se dérouleront début février 2019.

La commission émettra un avis favorable ou défavorable pour une inscription valable 3 ans dans un vivier dont le fonctionnement peut être comparé à celui d'une liste d'aptitude.

Les résultats seront communiqués avant l'ouverture du serveur.

Les candidats procéderont ensuite à la saisie de leur vœu sur SIAM via I-PROF pendant la période d'ouverture du serveur dans le cadre du mouvement départemental 2019.

Seuls les vœux des candidats ayant reçu un avis favorable seront pris en considération dans le cadre du mouvement en fonction de leur barème.

### 2. Postes à profil (PAP)

Ces postes nécessitent la vérification par la commission d'entretien d'une bonne adéquation entre l'enseignant et la mission qui lui sera confiée.

Dans ces situations limitées, la sélection des candidats s'effectue hors barème.

- Conseillers pédagogiques à vocation départementale (Arts, Sciences, TICE) ;
- Chargé de mission départementale-Plan Mathématiques
- Coordonnateur REP et REP+ ;
- Poste de coordination départementale CASNAV (scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs);
- Maison d'arrêt et Centre éducatif fermé (CEF) ;
- SEGPA Collège REP+ (commission organisée à l'initiative de principaux des collèges concernés) ;
- Enseignement de l'allemand dans le réseau international Jules Verne NIMES;

Précision importante : certains postes relevant de façon générique de la catégorie poste à exigence particulière peuvent relever exceptionnellement de la catégorie postes à profil, lorsqu'un projet spécifique nécessitant une adéquation forte entre le poste et le profil le justifie (ex : directions d'écoles les plus complexes situées en REP+).

#### Procédure

Les candidats sollicitant une affectation sur l'un de ces postes :

- constituent obligatoirement un dossier à partir de la fiche de candidature correspondante (annexe 2) accompagnée d'une lettre de motivation et d'un CV ;
- transmettent ce dossier par la voie hiérarchique à la DRH par mail ([corinne.serviere@ac-montpellier.fr](mailto:corinne.serviere@ac-montpellier.fr)) pour le 16 janvier 2019, délai de rigueur ;

Les candidats seront convoqués devant la commission départementale via leur adresse mail professionnelle. Les entretiens se dérouleront début février 2019.

La commission proposera un classement au DASEN. Votre rang de classement vous sera communiqué avant l'ouverture du serveur.

Les candidats procéderont à la saisie de leur vœu sur SIAM via I-PROF pendant la période d'ouverture du serveur dans le cadre du mouvement départemental 2019.

#### Attention :

Une candidature sur poste soumis à entretien (PAP ou PEP) nécessite à la fois :

- de faire acte de candidature afin d'être convoqué devant la commission d'entretien
- et**
- de saisir sur SIAM via I-PROF le ou les vœu(x) correspondant(s) pendant la période d'ouverture du serveur.

Dans l'hypothèse où l'une ou l'autre de ces conditions ne serait pas remplie, votre candidature ne sera pas prise en compte.



Laurent NOE